

CALENDRIER PREVISIONNEL PERMUTATIONS INFORMATISEES

Les dates définitives seront publiées dans la note de service qui paraîtra en principe au BOEN du jeudi 5 novembre 2009 ; le calendrier prévisionnel figurant dans le projet de note est le suivant :

Jeudi 5 novembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de la note de service et ouverture de la plateforme « Info mobilité ».
Jeudi 19 novembre 2009 à 12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M dans les départements.
Mardi 8 décembre 2009 à 12h00:	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M et fermeture de la plateforme « Info mobilité ».
A partir du jeudi 10 décembre 2009	<p style="text-align: center;"><u>Dans les services départementaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.
Mardi 17 décembre 2009 au plus-tard	<ul style="list-style-type: none"> • Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques.
Jeudi 28 Janvier 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures. • Vérification des vœux et barèmes. • Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.
Jeudi 4 février 2010 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature. • • Consultation des barèmes validés par l'IA-DSDEN sur I-prof.
A partir du vendredi 5 février 2010	<p style="text-align: center;"><u>Au Ministère de l'éducation nationale (DGRH B2-1) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des données par les services centraux. • Traitement des demandes de mutations.
Vendredi 19 mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation.